



Procès verbal de l'assemblée constitutive de l'association 12 Heures de l'Auge

Fribourg, Maison de quartier de La Vannerie, lundi 21 novembre 2011 à 19'00

Présents : 22 personnes, ainsi qu'un journaliste de la La Liberté

Tractanda

1. Introduction par le Président du comité, Luc Minder
2. Mot du Président d'honneur, Jean-François Steiert, Conseiller national
3. Présentation des statuts et des buts de l'association
4. Présentation et élection du comité et des vérificateurs des comptes
5. Membres de l'association
6. Edition 2012 des 12 Heures de l'Auge :
 - date et déroulement
 - parcours et règlement de la course
 - budget
 - inscriptions à la course, membres de l'association
 - site internet et promotion
7. Divers
8. Repas en commun offert

Président du comité, Luc Minder salue les participants. Il présente le logo de l'association, réalisé et offert par Frédéric Aeby. Il expose les raisons de la création de l'association et en présente les autres initiants : Samuel Antille, Matthias Pittet, Benoît Magnin, Eric Müllener et Benoît Weber.

Le président d'honneur, Jean-François Steiert résume les buts de l'association et présente les grandes lignes de la course fixée au 16 juin 2012. Une association est une meilleure assise pour la manifestation, dont le budget est estimé à CHF 26'000.-. L'association se veut bilingue.

Luc Minder présente ensuite les statuts, dont il commente les articles.

A une question sur l'article traitant de la responsabilité des organisateurs il explique que l'autorisation de la manifestation est soumise à l'élaboration d'un concept de sécurité. Le comportement de chaque concurrent durant la course relève toutefois de sa propre responsabilité.

Les statuts sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité sans abstention.

Luc Minder présente les candidats au comité : Samuel Antille, Matthias Pittet, Benoît Magnin, Luc Minder, Eric Müllener et Benoît Weber. Aucun autre candidat ne se manifeste dans la salle. Le comité proposé est élu par acclamation.

Les vérificateurs des comptes proposés sont Christine Weber et Charly Weber. Ils sont élus par acclamation.

Benoît Weber, désormais membre du comité expose les différentes façons d'être membre de l'association. La cotisation de membre individuel est fixée à CHF 20.- et donne droit à une bière

durant la course. Les formulaires d'adhésion sont téléchargeables sur le site internet de l'association : www.12h-auge.ch

Benoît Weber présente l'édition 2012 des 12 Heures de l'Auge. L'organisation s'appuie sur les documents obtenus des organisateurs précédents. L'horaire sera décalé 10'00 – 22'00h pour pouvoir faire la fête. Il commente les principaux postes des dépenses. Les personnes en charge de la sécurité ne seront plus bénévoles mais seront rémunérées, pour en garantir la présence. La manifestation sera concentrée sur le samedi (pas d'animation le vendredi soir). Des stands de boissons / nourriture sont prévus.

Les premières tâches du comité sont la recherche de sponsors et l'élaboration de la demande d'autorisation à la commune, avec son concept de sécurité.

Le nombre maximal d'équipe est fixé à 25 par la commune. En cas de surnombre, la date du paiement de l'inscription (200.- par équipe) fait foi.

Divers

Benoît Magnin informe que Jean-Jacques Hofstetter, ancien concurrent émérite des éditions précédentes, s'est offert pour réaliser l'un des prix de la course.

Le président clôt la séance vers 20'15.

L'assemblée s'achève par un repas concocté par Eric Müllener. Les boissons sont offertes par l'Association des intérêts de l'Auge, qui marque ainsi son soutien au projet.

pour le PV : B. Magnin